

:

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 73/2025  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame LAPOUGE Katia en tant qu'agent d'accueil du 8 au 9 février 2025,
- Madame GÉRARD Marion en tant qu'esthéticienne du 9 au 14 février 2025,
- Madame MASSICOT Marine en tant qu'esthéticienne du 10 février au 9 août 2025,

Fait à Jonzac,

Le **06** FEV. 2025

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,

le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON